

**COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 364**  
**VENDREDI 09 Avril 2021 à 18h30**  
**A l'Espace Socio-Culturel de BREITENBACH**

Sous la présidence de Monsieur Serge **JANUS**, Président,  
Assisté des Vice - Présidents :

MM. Alain **MEYER**, Emmanuel **ESCHRICH**, Bernard **SCHMITT**, Jean-Pierre **PIELA**, Lionel **PFANN**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Marie-Line **DUCORDEAUX**, Yvette **WALSPURGER**.

MM. Charles **FAHRLAENDER**, Régis **GUNTZ**, Joffrey **DAVID**, Christian **HAESSLER**, Fabien **DIGEL**, Alexandre **KRAUTH**, André **MULLER**, Jean-Marc **WITZ**, Christian **HEIM**, Patrick **BUHL**, Xavier **GARRE**, Gérard **DEBAUCHEZ**, Abel **MANGEOLLE**, Jean-Pierre **ALDOSA**, Gilles **GENTILE**.

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Antoine **HERTH**, Député de la 5<sup>ème</sup> Circonscription du Bas-Rhin,  
M. Fabien **DOLLE** donne procuration à Mme Marie-Line **DUCORDEAUX**,  
Mme Dominique **HERRBACH** donne procuration à M. Joffrey **DAVID**,  
M. Bernard **WOLFF** donne procuration à M. Christian **HAESSLER**,  
Mme Marie Odile **UHLERICH** donne procuration à M. Fabien **DIGEL**,  
M. Thierry **DIETZ** donne procuration à M. Alexandre **KRAUTH**  
M. Frédéric **STOCKER** donne procuration à M. Alain **MEYER**,  
Mme Monique **HOULNE** donne procuration à M. Christian **HEIM**,  
M. Alain **KAMMERER** donne procuration à M. Gérard **DEBAUCHEZ**,  
Mme Christine **MEYER** donne procuration à M. Lionel **PFANN**.  
Mme Alexandra **MURER**, donne procuration à Serge **JANUS**

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. Alexandre **GUTH**, invité de la Commune de BREITENAU,  
M. Thierry **FROELICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,  
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel.  
La Presse : Mme Lucienne **FAHRLAENDER**

M. Serge **JANUS**, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ouvre la séance en remerciant les délégués qui se sont déplacés pour cette réunion et fait part des excusés et des procurations.

Il remercie M. Jean-Pierre **PIELA**, Maire de Breitenbach et Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé d'avoir gracieusement mis à disposition l'Espace Socio-Culturel de sa Commune pour cette séance du Conseil Communautaire.

En propos liminaires, le Président informe l'assemblée que la consultation écrite pour l'acquisition des emprises foncières relatives à la création des pistes cyclables sur les tronçons Steige/Maisonsgoutte et Maisonsgoutte/Saint-Martin, est actuellement en cours, les courriers venant d'être envoyés aux propriétaires concernés.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

## **I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 363 du Vendredi 19 Mars 2021**

***Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion N° 363 du Vendredi 19 Mars 2021.***

## **II – FINANCES**

Présenté par Jean-Pierre PIELA

### **1) – BUDGETS PRIMITIFS 2021**

**M. Jean-Pierre PIELA présente en détail les propositions de dépenses et de recettes des différents services, ainsi que la vue d'ensemble qui se présente comme suit :**

<b>a) <u>SERVICES GENERAUX</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	5.740.780,00	5.740.780,00
Section d'investissement	1.894.106,00	1.894.106,00
<b>b) <u>IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	184.679,00	184.679,00
Résultat d'investissement	200.132,00	200.132,00

<b>c) <u>ZONE INDUSTRIELLE – T2</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	650.000,00	650.000,00
Résultat d'investissement	670.000,00	670.000,00

<b>d) <u>ZAIM</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	741.803,00	741.803,00
Section d'investissement	640.303,00	640.303,00

<b>e) <u>ORDURES MENAGERES</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	1.939.086,00	1.939.086,00
Section d'investissement	7.593,06	7.593,06

***Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve l'ensemble des Budgets Primitifs 2021 par 33 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.***

## **2) - FISCALITE**

Lors de la réunion de la Commission des Finances du 15 Mars 2021, et suite aux échanges (COPIL, Séminaire, Conférence des Maires) sur les analyses et propositions de KPMG, il avait été proposé d'augmenter les taux de fiscalité de la TFPB et de la CFE pour 2021. Un débat s'instaure en ce qui concerne ces augmentations.

Après discussion, la Commission des Finances, propose l'augmentation des taux de fiscalité de la CFE et de la TFPB, et le maintien du taux de la TFPNB selon la proposition qui avait été émise lors du Débat d'Orientations Budgétaires soit :

	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
Taxe Foncière Bâti	5.30	5.95
Taxe Foncière Non Bâti	46.54	46.54
Cotisations Foncières des Entreprises	21.40	21.93

(Taux maximal de droit commun 21.49 + Taux de réserve capitalisé 0.44)

***Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve l'augmentation des taux tels que proposés par 33 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.***

***(Les BP présentés ci-dessus tiennent compte de ces augmentations).***

### **3) – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Président rappelle que l'ensemble des subventions débattues et proposées par les différentes Commissions, ont pu être inscrites dans les budgets correspondants.

***Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions émises.***

**En outre, la Commission des FINANCES propose l'inscription :**

D'une subvention de :

- 115.500,- € au titre des allocations pour l'évacuation des eaux pluviales (C/6284)
- 147.700,- € de subvention d'exploitation exceptionnelle (C/67431)

Soit un total de 263.200,- € à verser au SDEA.;

- 116.000- € de subvention à l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé (OTCAVV), pour les frais de personnel (C/6574)
- 53.000,- € de remboursement à l'OTCAVV concernant les frais de salons, promotions, d'impression de documents touristiques, ainsi que les animations touristiques. Les actions seront préfinancées par l'OT puis remboursées par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé sur présentation des justificatifs, (C/62878).

***Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.***

### **IV – CLOTURE DU BUDGET ZONE INDUSTRIELLE VILLE NEUVE EGLISE et TRIEMBACH au VAL**

Ce point est ajourné. Il devra être affiné et sera présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire.

### **III – PERSONNEL**

#### **1° – CREATION DE POSTES**

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire, décide la création des postes suivants :

##### **a) Centre Administratif**

Adjoint Administratif Territorial -- 35H00 Semaine, Echelon 4 Indices Brut 358  
Majoré 333  
CDD d'un an pour un accroissement temporaire d'activité (17/05/2021)

##### **b) Centre Nautique AQUAVALLEES (Saisonniers)**

- 1 ETAPS BEESAN – Mai + Juin 2021 – 20H00 Semaine – Echelon 6 Indices  
Brut 431 Majoré 381

- 1 ETAPS BEESAN – Juillet 2021 – 35H00 Semaine – Echelon 6 – Indices Brut 431 – Majoré 381

- 1 ETAPS BPJEPS – Août 2021 – 35H00 Semaine – Echelon 3 – Indices Brut 388 – Majoré 355

- 2 ETAPS BNSSA – Juillet + Août 2021 – 35H00 Semaine – Echelon 2 – Indices Brut 379 Majoré 349

- 1 Adjoint Technique – Juillet + Août 2021 – 35H00 Semaine – Echelon 4 – Indices Brut 358 Majoré 333

- 1 Adjoint Administratif – Caissière – Juillet + Août 2021 – 35H00 Semaine – Echelon 4 – Indices Brut 358 Majoré 333.

Ces embauches seront réalisées sous réserve que les mesures sanitaires le permettent.

### **Mise à disposition de personnel**

Le Président Serge **JANUS** signale qu'il a été saisi d'une demande de la part d'un agent du Centre Nautique AQUAVALLEES, qui souhaiterait une mise à disposition auprès de la M.J.C, et plus particulièrement dans les services du péri-scolaire.

La M.J.C recrutant régulièrement du personnel afin de remplacer ses agents indisponibles, et l'agent du Centre Nautique AQUAVALLEES étant actuellement disponible compte-tenu de l'ouverture réduite du Centre Nautique AQUAVALLEES, le Président propose de répondre favorablement à cette demande (mise à disposition en fonction des nécessités de services).

***Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :***

***- d'accepter la mise à disposition de Mme CLAD Delphine auprès des Services Péri-Scolaires de la M.J.C,***

***- d'autoriser le Président à en définir les modalités et à signer la convention avec la M.J.C pour une mise à disposition gratuite sous réserve des nécessités de service.***

### **IV.) Convention « Petites Villes de demain »**

Présenté par Lionel PFANN

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux Elus des Communes de moins de 20 000 habitants, et leur Intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de Territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces Territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de Territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Dans ce cadre, la Commune de Villé et la Communauté de Communes de la vallée de Villé ont exprimé conjointement leur candidature au programme le 26 Novembre 2020 et ont été retenues et labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture du Département du Bas-Rhin le 11 Décembre 2020.

Cette labellisation se traduit par la signature d'une convention dont l'objet est d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites Villes de Demain » et d'élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention.

Sur demande de Christian **HAESSLER**, Le Président confirme que l'ingénierie mise en place par l'embauche d'un chef de projet (financement 75% Etat, 12,5% Commune de Villé et 12,5% Communauté de Communes de la vallée de Villé) servira non seulement à Villé mais également aux 17 autres Communes de la vallée de Villé sur la base des actions portées par la Communauté de Communes.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :***

- ***de valider l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en partenariat avec la Commune de Villé au programme « Petites Villes de Demain »,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et tous les documents relatifs à cette affaire,***
- ***d'autoriser le Président à solliciter l'aide destinée au financement du poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » pour la Commune de Villé et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.***

## **V. Vente de terrain route d'Albé à Villé**

Présenté par Jean-Pierre PIELA

Monsieur et Madame VANDREBECK ne souhaitent plus donner suite à leur proposition d'achat de terrain Route d'Albé situé 17 Rue d'Albé - 67220 VILLE, section 07, parcelle N° 168 (zone UB) d'une superficie de 18.72 ares, propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le Président a été contacté par Monsieur et Madame HEINRICH Frédéric de SAINT-MAURICE pour acheter ce terrain. Une offre à 190 000 € a été faite par le couple.

**Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'annuler la délibération de vente de terrain à Monsieur et Madame VANDREBECK,**
- **de vendre le terrain, propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, situé 17 Rue de Albé - 67220 VILLE, section 07, parcelle N° 168 (zone UB) d'une superficie de 18.72 ares à Monsieur et Madame Frédéric HEINRICH, 8 Rue de la Gare - 67220 SAINT-MAURICE à 190 000€,**
- **d'autoriser le Président à signer l'acte notarié chez Maître SPEYSER à VILLE,**
- **de donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien ce dossier.**

## **VI – DIVERS**

### **a.) BRIGADE VERTE**

Créée en 1989 dans le Haut-Rhin, la Brigade Verte s'est rapidement structurée pour devenir un outil efficace au service des Collectivités.

Ses missions tournent essentiellement autour de la prévention, en corrélation avec les principales administrations de l'Etat (police, gendarmerie, pompiers...) et autres institutions locales (Conseil Départemental, Mairies, Communautés de Communes...).

Sous l'autorité des Maires, les Gardes Champêtres de la Brigade Verte interviennent essentiellement pour les missions suivantes :

- Surveiller les forêts et les voiries.
- Faire appliquer les règlements de police et de circulation.
- Contrôler les activités de chasse et de pêche.
- Gérer les animaux en errance.
- Lutter contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses.
- Eviter les constructions sans permis et les infractions au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Avec la mise en place de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et l'expérimentation récente et concluante sur le Massif du Champ du Feu, il est proposé par le Président aux Maires de la vallée de Villé de faire appel aux services de la Brigade Verte.

Sur la base d'une présentation réalisée par Sylviane PETER-WUNDERLY et son équipe lors d'une réunion d'information le 29 Mars 2021 à la M.J.C, en présence de Frédéric BIERRY, Président de la CEA, les Communes ont eu toutes les informations nécessaires ainsi que des éléments chiffrés sur le coût de la prestation et des financements possibles par la CEA.

**Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire invite les Communes à aborder ce sujet lors de leurs prochains Conseils Municipaux et de faire remonter leurs intentions à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.**

**b.) Portes ouvertes des artisans**

Emmanuel **ESCHRICH** informe le Conseil Communautaire que la journée « Portes Ouvertes des Artisans » portée par la Chambre des Métiers d'Alsace est confirmée pour le 19 Septembre 2021. Les entreprises artisanales de la Vallée sont actuellement en train d'être informées de cette manifestation et consultées par courrier pour connaître les participants.

***Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.***

**c.) Opération Col Fermé**

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'Opération « Col fermé » à tous véhicules à moteur dans plusieurs cols du Massif Vosgien et suite à une visioconférence avec l'ADT (Agence Départementale du Tourisme), il est envisagé de mener cette opération dans la vallée le Villé le 29 Août 2021 en fermant le col de Fouchy.

***Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.***

---

***Personnes n'ayant plus de questions à poser, le Président clôt la séance.***

---

**LE PRESIDENT**  
  
**Serge JANUS**

